



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

### VILLE DE TAVERNY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 091-2024-RH12

SÉANCE EN DATE DU 20 JUIN 2024

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS À TEMPS COMPLET ET NON COMPLET

L'an deux mille vingt quatre, le 20 juin à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 13 juin 2024, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Municipal - Place du Marché Neuf, sous la présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

#### MEMBRES PRÉSENTS :

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- Mme FAIDHERBE Carole, M. KOWBASIUK Nicolas, Mme BOISSEAU-STAL Laetitia, M. CLÉMENT François, Mme MICCOLI Lucie, Mme PRÉVOT Vannina, M. GASSENBACH Gilles, M. DO AMARAL Philippe, Mme KIEFFER Corinne, M. BOUSSAC Paul, Adjoints au Maire ;
- M. SANTI Elie, M. MASSI Jean-Claude, Mme BOUIZEM Rabia, M. LELOUP Michel, Mme PASINI Anna, Mme DA SILVA Céline, Mme PICHON Laurianne, Mme LEFEVRES Estelle, M. LAMARCA Baptiste, M. MAUGIS Paul, Mme THOREAU Catherine, Mme BAETA Yolande, M. CHARTIER Franck, M. COTTINET Thomas, Mme MEZIANI Bilinda, M. LE ROUX Cédric, M. SIMONNOT Alexandre, M. POVERT Raphaël, formant la majorité des membres en exercice.

#### MEMBRES REPRÉSENTÉS :

- Mme CARRÉ Véronique par Mme PORTELLI Florence
- M. BAGHDAOUI Mahdjoub par M. KOWBASIUK Nicolas
- M. ARÈS Philippe par M. DO AMARAL Philippe
- Mme TAVARÈS DE FIGUEIREDO Alice par Mme DA SILVA Céline
- Mme GRELLIER Isabelle par Mme BOISSEAU-STAL Laetitia

*Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur*

095-219506078-20240620-4113-DE-1-1

Réception en sous-préfecture le : 26 juin 2024

Publication le : 26 juin 2024

- M. KOURIS Patrick par M. CLÉMENT François

Monsieur Raphaël POVERT a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 98-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 92-821 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadres d'emplois des infirmiers territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistiques territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particuliers du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

**Vu** la délibération n° 132-2023-RH10 du 28 septembre 2023 portant recensement des emplois des emplois permanents et non permanents à temps et non-complet,

**Considérant** qu'en raison de mouvements de personnels (embauches, mobilités, grades de recrutement, concours, etc.), il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs, étant entendu que les postes peuvent être pourvus par des agents titulaires ou contractuels de la fonction publique ;

**Considérant** que certains postes vacants suite à des changements de quotité d'emploi ou consécutivement à certaines mobilités (mutation, départ en retraite), doivent être supprimés ;

**Considérant** qu'en raison du caractère fluctuant de certaines activités des services, la collectivité a besoin de procéder au recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues aux articles L.332-8 à L.332-14 du code général de la fonction publique ;

**Considérant** qu'au regard des profils de postes des professeurs et du fonctionnement du Conservatoire Jacqueline-Robin, il est nécessaire de préciser que les postes relevant des cadres d'emplois des assistants d'enseignement artistique et des professeurs d'enseignement artistique sont ouverts aux agents titulaires ou contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

**Considérant** qu'il est précisé le poste d'assistant du droit des sols au sein de la Direction de l'Urbanisme et de l'aménagement ;

**Considérant** que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

**Considérant** que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi ;

**Considérant** qu'il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complets, relevant de la catégorie C ;

**Considérant** que les missions principales consistent à :

- assurer l'accueil physique et téléphonique des différents interlocuteurs de la Direction (particuliers, professionnels, partenaires...),
- instruire les certificats d'urbanisme et les déclarations d'aliéner,
- effectuer la pré-instruction et la post-instruction des permis de construire,
- tenir à jour le tableau de bord des autorisations du droit des sols,
- gérer les conformités :
  - vérification de la complétude des documents relatifs à l'achèvement des travaux,
  - prise de rendez-vous,
  - visite de conformité avec les instructeurs,
- cataloguer et classer les archives de la Direction ;

**Considérant** qu'il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,

- poste à temps complet 37h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

**Considérant** qu'il est précisé le poste juriste au sein de la Direction des Affaires juridiques et de la Commande publique ;

**Considérant** que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

**Considérant** que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi ;

**Considérant** qu'il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des rédacteurs à temps complets, relevant de la catégorie B ;

**Considérant** que les missions principales consistent à :

- ✓ concernant les affaires juridiques :
  - assister et conseiller les services et les élus,
  - effectuer le contrôle préalable et assurer la gestion administrative des actes juridiques (mise en signature, rendu exécutoire et mesures de publicité),
  - gérer les précontentieux et contentieux en lien avec la hiérarchie,
- ✓ concernant la commande publique :
  - participer à la définition de la stratégie globale d'achat, à sa mise en place et à son suivi,
  - participer à la programmation de la passation de l'ensemble des contrats de commande publique,
  - assurer l'instruction administrative, juridique et technique de certaines procédures, selon les seuls fixés dans le règlement interne de la commande publique ;

**Considérant** qu'il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 37h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des emplois des rédacteurs territoriaux ;

**Considérant** qu'il est précisé le poste de gestionnaire Ressources humaines au sein de la Direction des Ressources humaines ;

**Considérant** que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France.

**Considérant** que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi ;

**Considérant** qu'il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des rédacteurs à temps complets, relevant de la catégorie B ;

**Considérant** que les missions principales consistent à :

- ✓ assurer la gestion des carrières des agents de la ville et du CCAS ( de l'embauche à la cessation des fonctions),
  - mettre en œuvre les dispositifs de déroulement de carrière, dans le respect des règles statutaires et des normes juridiques,
  - appliquer les statuts et les procédures internes de fonctionnement,
  - concevoir et contrôler les actes administratifs (positions administratives, promotion, cessations de fonctions, contrats, retraites...),
  - dresser les tableaux d'avancement de grade et les dossiers de promotion interne,
  - assurer le conseil et sécuriser les pratiques auprès des services et des agents,
  - organiser la constitution, la mise à jour, l'archivage et la consultation des dossiers individuels des agents,
  - gérer et mettre en œuvre la procédure disciplinaires (sanctions du 1<sup>er</sup> groupe),
  - participer aux projets transversaux du service,
  - assurer un conseil auprès des services et des agents en matière de temps de travail ,
- ✓ participer à la gestion de la formation et du recrutement :
  - assurer le recrutement et la gestion des apprentis, des services civiques, de contrat emplois compétences,
  - gestion administrative de la formation professionnelle continue des agents de Police municipale,
  - participer à la gestion du compte personnel de formation et notamment, à la mise en place des commissions de mobilisation du CPF ;

**Considérant** qu'il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 37h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des emplois des rédacteurs territoriaux ;

**Considérant** qu'il est créé le poste de Directeur des espaces publics au sein la Direction générale adjointe des services en charge de la qualité et de la promotion de la ville ;

**Considérant** que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

**Considérant** que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

**Considérant** qu'il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des ingénieurs à temps complets, relevant de la catégorie A ;

**Considérant** que les missions principales consistent à :

- ✓ participer à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie en matière d'espaces verts, et plus largement d'environnement,
- ✓ piloter la gestion des espaces verts de la collectivité et superviser les services de la voirie (réseaux, propreté urbaine),
- ✓ participer à la mise du plan de fleurissement,
- ✓ optimiser la réponse à apporter aux usagers afin d'inscrire la collectivité dans une

- ✓ démarche de service à la population,
- ✓ concevoir et mettre en œuvre les projets de la municipalité en matière d'espaces publics ;
- ✓ proposer des projets incluant les mobilités douces ;
- ✓ en tant que maître d'ouvrage, coordonner les actions, des prestataires, délégataires et partenaires sur les projets portés par la collectivité en matière de voirie réseaux divers et d'espaces verts,
- ✓ superviser le suivi des travaux d'entretien, de création et de réaménagement d'infrastructure (éclairage, assainissement, voirie) en régie ou prestataire extérieur,
- ✓ veiller au suivi, à la restitution et à la valorisation des actions du service de la voirie-propreté urbaine tant pour les tâches quotidiennes que pour les planifications saisonnières ou événementielles,
- ✓ encadrer la direction,
- ✓ participer à l'élaboration du budget et suivre administrativement et financièrement les projets confiés.

**Considérant** qu'il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 38h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des emplois des ingénieurs territoriaux ;

**Considérant** qu'il est créé le poste de chargé d'opération voirie, espaces publics au sein de la Direction des espaces publics ;

**Considérant** que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

**Considérant** que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

**Considérant** qu'il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des ingénieurs à temps complets, relevant de la catégorie A ;

**Considérant** que les missions principales consistent à :

- ✓ élaboration du programme du projet de voirie, d'ouvrage d'art ou de réseau,
- ✓ réalisation des études préalables liées au projet, en lien éventuels avec les prestataires,
- ✓ suivi des marchés et des opérateurs, lien avec les prestataires,
- ✓ réalisation des études de conception de voirie, d'ouvrage d'art ou de réseau en intégrant la notion de partage de la voirie,
- ✓ participation aux étapes de communication et de concertation,
- ✓ choix des options techniques et environnementales et analyse technique des offres des entreprises ;
- ✓ suivi des opérations d'aménagement avec Grand Paris aménagement ;

**Considérant** qu'il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,

- poste à temps complet 38h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des emplois des ingénieurs territoriaux ;

**Considérant** que, suite à la mobilité d'un directeur général adjoint des services et dans le cadre d'une réflexion générale sur l'organigramme de la collectivité, il a été décidé de créer une direction générale adjointe des services en charge de l'administration générale, de la citoyenneté et des sports et une direction de pôle de l'Action éducative et de la petite enfance afin d'impulser, concevoir et manager les services liés aux politiques publiques avec pour objet principal de favoriser les transversalités pour promouvoir ces domaines avec l'appui des services dits « supports » ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de créer un poste de Directeur général adjoint des services en charge de l'administration générale, de la citoyenneté et des sports ;

**Considérant** que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

**Considérant** que les missions principales consistent à :

- diriger et coordonner les secteurs composant la Direction générale adjointe des services,
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de la Direction générale adjointe des services,
- coordonner l'activité des services et accompagner la transversalité, en matière de politique municipale, en veillant notamment à créer des synergies entre les services,
- assurer la gestion des projets et dossiers transversaux de la Direction générale adjointe des services,
- assurer en sa qualité de membre de la Direction, le lien entre la Direction générale, le Maire et les élus, les services et la population et ainsi garantir le bon fonctionnement des politiques publiques impulsées par la municipalité ;

**Considérant** qu'il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond aux emplois des Directeurs généraux adjoints des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants ;

**Considérant** qu'il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 38h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des emplois des Directeurs généraux adjoints des communes de 20 000 à 40 000 habitants ;

**Considérant** qu'il est également créé un poste de Directeur de pôle de l'Action éducative et de la petite enfance rattachée à la Direction générale des services ;

**Considérant** que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

**Considérant** que les missions principales consistent à :

- ✓ diriger et coordonner les secteurs composant la Direction de pôle,
- ✓ participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de la Direction de pôle,
- ✓ coordonner l'activité des services et accompagner la transversalité, en matière de politique municipale, en veillant notamment à créer des synergies entre les

- services,
- ✓ assurer la gestion des projets et dossiers transversaux de la Direction de pôle,
- ✓ assurer en sa qualité de membre de la Direction, le lien entre la Direction générale, le Maire et les élus, les services et la population et ainsi garantir le bon fonctionnement des politiques publiques impulsées par la municipalité ;

**Considérant** qu'il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond aux cadres d'emplois des attachés territoriaux, relevant de la catégorie A ;

**Considérant** qu'il Il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 38h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des emplois des attachés territoriaux ;

**Considérant** que pour permettre l'évolution de carrière des agents municipaux dans le cadre des avancements de grade 2024, il s'avère nécessaire de procéder à la suppression et la création de postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

| <b>SUPPRESSION</b>   | <b>CRÉATION</b>  |
|--|--|
| -1 rédacteur à TC  | +1 rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC             |
| -1 adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC | +1 adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TC |
| -1 ingénieur à TC  | +1 ingénieur principal à TC  |
| -5 adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à TC  | +5 adjoints techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> classe à TC  |
| -1 adjoint technique à TC  | +1 adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à TC        |
| -1 adjoint technique à TNC 22h                                     | +1 adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 22h  |
| -1 gardien brigadier à TC  | +1 brigadier-chef principal à TC                                   |
| -1 animateur à TC  | +1 animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC             |
| -3 adjoints d'animation à TC                                       | +3 adjoints principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à TC             |
| <b>15 POSTES</b>   | <b>15 POSTES</b>   |

**Considérant** qu'il est précisé que :

- ✓ 5 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à TC ne rempliront les conditions d'avancement de grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe qu'au 1<sup>er</sup> décembre 2024. La suppression et création des postes sera inscrite au tableau des effectifs ultérieurement,
- ✓ 1 adjoint animation principal de 2<sup>ème</sup> classe ne remplira les conditions d'avancement de grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe qu'au 1<sup>er</sup> décembre 2024. La suppression et création du poste sera inscrite au tableau des effectifs ultérieurement;
- ✓ 1 agent de maîtrise ne remplira les conditions d'avancement de grade d'agent de maîtrise principal qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024. La suppression et la création sera inscrite au tableau des effectifs ultérieurement ;

**Considérant** l'avis rendu par la Commission n°2, Cadre de vie, Ressources, Sécurité et Intercommunalité en date du 11 juin 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Ce dossier n'ayant fait l'objet d'aucun débat contradictoire.

## DÉLIBÈRE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet sont approuvées, comme suit :

- **à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 :**

| Filière administrative |     |  |  |                     |
|------------------------|-----|--|--|---------------------|
| Effectif actuel        | Cat | Suppression  | Création   | Total au 01/07/2024 |
| 13                     | A   | -1 Attaché à TC<br>Direction de l'Action culturelle<br>Directeur<br>Poste n° 1220  |  | 12                  |
| 7                      | B   |  | +1 Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup><br>classe à TC<br>Direction des Affaires juridiques<br>et de la Commande publique<br>Juriste<br>Poste n° 1672   | 8                   |
| 5                      | B   | -2 Rédacteurs principaux de 2 <sup>ème</sup><br>classe à TC<br>Direction de la cohésion urbaine,<br>de la Santé, du Handicap et de<br>l'Égalité entre les femmes et les<br>hommes<br>Chargé de mission Vie sociale<br>des territoires<br>Poste n° 1654<br>Espace Marianne<br>Coordinateur<br>Poste n° 1184 | +2 Rédacteurs principaux de 2 <sup>ème</sup><br>classe à TC<br>Direction des Affaires juridiques<br>et de la Commande publique<br>Juriste<br>Poste n° 1673<br>Direction de la Vie civile et<br>Citoyenneté<br>Directeur adjoint<br>Poste n° 1674 | 5                   |
| 18                     | B   | -2 Rédacteurs à TC<br>Direction de la cohésion urbaine,<br>de la Santé, du Handicap et de<br>l'Égalité entre les femmes et les<br>hommes<br>Chargé de mission Vie sociale<br>des territoires<br>Poste n° 1655<br>Direction Vie civile et<br>Citoyenneté<br>Directeur adjoint<br>Poste n° 26                | +2 Rédacteurs à TC<br>Direction des Affaires juridiques<br>et de la Commande publique<br>Juriste<br>Poste n° 1675<br>Direction des Ressources<br>humaines<br>Gestion RH<br>Poste n° 1676   | 18                  |
| 21                     | C   |  | +2 Adjoints administratifs<br>principaux de 1 <sup>ère</sup> classe à TC<br>Urbanisme<br>Assistant droit des sols<br>Poste n° 1677<br>DGAS Qualité et promotion de la<br>ville   | 23                  |

|                   |     |  | Assistant administratif<br>Poste n° 1703   |                     |
|-------------------|-----|--|--|---------------------|
| 22                | C   | -3 Adjoint administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à TC<br>DGAS Qualité et promotion de la ville<br>Assistant administratif<br>Poste n° 1437<br>Direction des Affaires juridiques et de la Commande publique<br>Gestionnaire administratif<br>Poste n° 1604<br>Direction des Ressources humaines<br>Gestionnaire formation-recrutement<br>Poste n° 1295 | +3 Adjoint administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à TC<br>Direction de l'Urbanisme et de l'aménagement<br>Assistant droit des sols<br>Poste n° 1679<br>Vie scolaire<br>Chargé de scolarité<br>Poste n° 1678<br>Direction du secrétariat général<br>Appariteur<br>Poste n° 1680   | 22                  |
| 11                | C   |  | +1 Adjoint administratif à TC<br>Espace Marianne<br>Coordinateur<br>Poste n° 1681  | 12                  |
| Filière technique |     |  |  |                     |
| Effectif actuel   | Cat | Suppression  | Création   | Total au 01/07/2024 |
| 4                 | A   |  | +1 Ingénieur principal à TC<br>Direction des systèmes d'Information et de télécommunications<br>Directeur<br>Poste n° 1682   | 5                   |
| 3                 | A   | -1 Ingénieur à TC<br>Direction des systèmes d'Informations et de télécommunications<br>Directeur<br>Poste n° 1386  |  | 2                   |
| 25                | C   |  | +5 Adjoint techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> classe à TC<br>Restauration, vie collective et<br>ATSEM<br>ATSEM<br>Postes n° 1683 et 1684<br>Régie Parcs et jardins<br>Jardinier<br>Poste n° 1685<br>Régie Voirie propreté urbaine<br>Agent polyvalent<br>Poste n° 1686<br>Régie centrale d'achat<br>Magasinier<br>Poste n° 1687 | 30                  |
| 62                | C   | -5 Adjoint techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à TC   | +2 Adjoint techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à TC   | 59                  |

|                    |     | Restauration, vie collective et<br>ATSEM<br>ATSEM<br>Poste n° 162 et 644<br>Parcs et jardins<br>Jardinier<br>Poste n° 1074<br>Régie Voirie propreté urbaine<br>Agent polyvalent<br>Poste n° 1082<br>Régie centrale d'achat<br>Magasinier<br>Poste n° 1355 | Multi-accueil les Minipousses<br>Agent d'entretien polyvalent<br>Poste n° 1688<br>Installations sportives<br>Agent d'entretien polyvalent<br>Poste n° 1690 |                        |
|--------------------|-----|---|--|------------------------|
| 1                  | C   |   | +1 Adjoint technique principal de<br>2 <sup>ème</sup> classe à TNC 22h<br>Périscolaire et loisirs éducatifs<br>Animateur<br>Poste n° 1691                  | 2                      |
| 51                 | C   | -1 Adjoint technique à TC<br>Installations sportives<br>Agent d'entretien polyvalent<br>Poste n° 746  |  | 50                     |
| 12                 | C   | -1 Adjoint technique à TC NP<br>Foyer Jean Nohain<br>Agent d'entretien<br>Poste n° 1196   |  | 11                     |
| 9                  | C   | -1 Adjoint technique à TNC 22h<br>Périscolaire et loisirs éducatifs<br>Animateur<br>Poste n° 282  |  | 8                      |
| Filière animation  |     |   |  |                        |
| Effectif<br>actuel | Cat | Suppression   | Création   | Total au<br>01/07/2024 |
| 4                  | B   |   | +1 Animateur principal de 2 <sup>ème</sup><br>classe à TC<br>Maison des habitants Joséphine-<br>Baker<br>Animateur jeunesse<br>Poste n° 1692               | 5                      |
| 13                 | B   | -1 Animateur à TC<br>Maison des habitants Joséphine-<br>Baker<br>Animateur jeunesse<br>Poste n° 370   |  | 12                     |
| 7                  |     |   | +1 Adjoint d'animation principal de<br>1 <sup>ère</sup> classe à TC<br>Restauration, vie collective et<br>ATSEM<br>ATSEM<br>Poste n° 1702                  | 8                      |
| 25                 | C   | -1 Adjoint d'animation principal de<br>2 <sup>ème</sup> classe à TC<br>Restauration, vie collective et  | + 3 Adjoints d'animation principaux<br>de 2 <sup>ème</sup> classe à TC<br>Périscolaire et loisirs éducatifs  | 27                     |

|                           |     |   |   |                        |
|---------------------------|-----|---|---|------------------------|
|                           |     | ATSEM<br>ATSEM<br>Poste n° 1283   | Animateurs<br>Postes n° 1693, 1694 et 1695  |                        |
| 40                        | C   | - 3 Adjoints d'animation à TC<br>Périscolaire et loisirs éducatifs<br>Animateurs<br>Postes n° 1327, 1159 et 1258              |   | 37                     |
| 24                        | C   |   | +1 Adjoint d'animation à TNC 22h<br>Périscolaire et loisirs éducatifs<br>Animateur<br>Poste n° 1701   | 25                     |
| 3                         | C   |   | +2 Adjoints d'animation NP<br>(saisonnier) à TC<br>Maison des habitants Georges-<br>Pompidou<br>AESH<br>Poste n° 1696<br>Maison des habitants Joséphine<br>Baker<br>AESH<br>Poste n° 1697 | 5                      |
| Filière médico-sociale    |     |   |   |                        |
| Effectif<br>actuel        | Cat | Suppression   | Création  | Total au<br>01/07/2024 |
| 1                         | B   | -1 Infirmier de classe supérieure<br>à TC<br>Foyer Résidence Jean-Nohain<br>Responsable<br>Poste n° 496                       |   | 0                      |
| 1                         | B   | -1 Auxiliaire de puériculture de<br>classe normale à TNC 17h30<br>Micro crèche<br>Auxiliaire de puériculture<br>Poste n° 1446 |   | 0                      |
| Filière Police municipale |     |   |   |                        |
| Effectif<br>actuel        | Cat | Suppression   | Création  | Total au<br>01/07/2024 |
| 12                        | C   |   | +1 Brigadier-chef principal à TC<br>Police municipale<br>Policier municipal<br>Poste n° 1698  | 13                     |
| 10                        | C   | -1 Gardien brigadier à TC<br>Police municipale<br>Policier municipal<br>Poste n° 947  |   | 9                      |
| Filière culturelle        |     |   |   |                        |
| Effectif<br>actuel        | Cat | Suppression   | Création  | Total au<br>01/07/2024 |
| 6                         | B   |   | +1 Assistant d'enseignement<br>artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe<br>à TNC 10h<br>Conservatoire Jacqueline-Robin   | 7                      |

|   |   |  |   |   |
|---|---|--|---|---|
|   |   |  | Professeur de théâtre<br>Poste n° 1699  |   |
| 3 | B |  | +1 Assistant d'enseignement<br>artistique à TNC 10h<br>Conservatoire Jacqueline-Robin<br>Professeur de théâtre<br>Poste n° 1700 | 4 |

TC : temps complet - TNC : temps non complet

- à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

| Emplois fonctionnels   |     |  |  |                     |
|------------------------|-----|--|--|---------------------|
|                        |     | Suppression  | Création   |                     |
|                        |     | -1 Directeur général adjoint des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants à TC<br>Direction générale adjointe des services en charge de la Vie des familles<br>Directeur<br>Poste n° 1216                  | +1 Directeur général adjoint des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants à TC<br>Direction générale adjointe des services en charge de l'administration générale, de la citoyenneté et des sports<br>Directeur<br>Poste n° 1704         |                     |
| Filière administrative |     |  |  |                     |
| Effectif actuel        | Cat | Suppression  | Création   | Total au 01/09/2024 |
| 1                      | A   | -1 Attaché hors classe à TC<br>DGAS vie des familles<br>Directeur<br>Poste n° 1508   |  | 0                   |
| 12                     | A   | -2 Attachés à TC<br>Direction de l'Action éducative<br>Directeur<br>Poste n° 12<br>Direction du pôle Administration générale et de la Citoyenneté<br>Directeur<br>Poste n° 738                                       | +2 Attachés à TC<br>Direction du pôle de l'Action éducative et de la petite enfance<br>Directeur<br>Poste n° 1705<br>DGAS de l'administration générale, de la citoyenneté, et des Sports<br>Directeur<br>Poste n° 1706                             | 12                  |
| 23                     | C   | -2 Adjoints administratifs principaux de 1 <sup>ère</sup> classe à TC<br>Direction du pôle administration générale et Citoyenneté<br>Archiviste<br>Poste n° 1601<br>Service scolaire<br>Responsable<br>Poste n° 1548 | +2 Adjoints administratifs principaux de 1 <sup>ère</sup> classe à TC<br>Direction du secrétariat général<br>Archiviste<br>Poste n° 1707<br>Direction de l'Action éducative<br>Directeur adjoint en charge des affaires scolaires<br>Poste n° 1689 | 23                  |
| Filière technique      |     |  |  |                     |
| Effectif actuel        | Cat | Suppression  | Création   | Total au 01/09/2024 |

|    |   |   |  |    |
|----|---|---|--|----|
| 5  | A | -1 Ingénieur principal à TC<br>Service voirie, réseaux, espaces<br>publics et salubrité<br>Responsable<br>Poste n° 1422 | +2 Ingénieurs principaux à TC<br>Direction des Espaces publics<br>Directeur<br>Poste n° 1708<br>Chargé d'opération voirie,<br>espaces publics<br>Poste n° 1709 | 6  |
| 2  | A |   | +1 Ingénieur à TC<br>Direction des espaces publics<br>Directeur<br>Poste n° 1710   | 3  |
| 50 | C | -1 Adjoint technique à TC<br>Régie Bâtiments communaux<br>Maçon<br>Poste n° 1191  | +1 Adjoint technique à TC<br>Régie Logistique<br>Manutentionnaire<br>Poste n° 1711   | 50 |

TC : temps complet - TNC : temps non complet

**Article 2 :**

L'ensemble de ces postes pourront être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique ou des agents contractuels.

**Article 3 :**

Le tableau de recensement des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet, approuvé par délibération n° 132-2023-RH10 du 28 septembre 2023 du conseil municipal, est modifié en conséquence.

**Article 4 :**

Le montant des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces emplois est imputé au chapitre 012-charges de personnel, des budgets principaux des exercices 2024 et suivants.

**Article 5 :**

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la sous-préfecture de Pontoise et au comptable public.

**Article 6 :**

La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Taverny.

**Article 7 :**

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

**DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX**

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 34

Abstention : 1 (Y. BAETA)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Maire,**



**Florence PORTELLI**